

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT PAUL LA COSTE

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2020**

Personnes présentes : Adrien Chapon, Edith Glardon, Christian Foulc, Nathalie Pichon, Philippe Boulze, Jean Pierre Marca, Frédéric Sylvain, Pristina Séguier, Tristan Breem, Bastien Roquier et Muriel Roudil.

Secrétaire de Séance : Muriel ROUDIL

Ordre du jour :

Délibérations concernant :

- Indemnité de fonction du maire
- indemnité des adjoints
- Indemnité des conseillers
- Le Conseil municipal autorise M. Le Maire à constituer un groupe de travail dédié au recrutement d'un ou plusieurs employés communaux en remplacement de l'employé communal actuellement en arrêt maladie.
- Le Conseil municipal demande au syndicat d'électrification du Gard l'inscription au programme d'investissement 2021 de 1 ou 2 opérations de dissimulation et / ou de renforcement du réseau de distribution d'électricité et des ouvrages coordonnés sur le quartier de l'église et le village de St Paul,
- Vote du taux des taxes impôts locaux

Délégations :

- Syndicat Mixte des hautes Vallées Cévenoles (1 titu. 1 supl)
- Syndicat mixte d'électrification du Gard
- SIVU DFCI
- PNC
- Référent armée

DIVERS

- Convention de partenariat Communes Gardoises partenaires.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h20.

Il demande le rajout de deux points omis lors de l'édition de l'ordre du jour de ce conseil municipal, à savoir :

- La reformalisation d'un contrat de prestation de services avec M Jean-Marie SERRE pour des travaux divers d'entretien avec matériel mécanisé et à pied
- La création de 2 emplois de non titulaires, donnant lieu à une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal après avoir procédé à un vote, adopte à l'unanimité le rajout de ces deux points à l'ordre du jour .

DELIBERATIONS :

- **Indemnités d'élus**

Les indemnités de Maire et d'adjoints sont obligatoires et peuvent varier entre des taux (maximum et minimum) définis par la loi. Si aucune délibération n'est prise c'est le taux maximum qui s'applique.

Les conseillers municipaux peuvent également prétendre à des indemnités de fonction.

Indemnité de Maire : 3 propositions ont été faites

25,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (taux maximum)

17,00% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (taux minimum)

20,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (taux intermédiaire calculé)

La proposition du taux de 20,00% a été adoptée à la majorité (8 voix pour, 2 voix pour 17% et 1 abstention)

Indemnité des Adjoints : 2 propositions ont été faites

9,90% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (taux maximum)

4,80% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (taux minimum)

La proposition du taux de 4,80% a été adoptée à l'unanimité.

Indemnités des conseillers municipaux : 2 propositions ont été faites

Pas d'indemnité

2,13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (taux proposé restant inférieur à la limite de l'enveloppe globale)

La proposition du taux de 2,13% a été adoptée à la majorité (9 voix pour, 2 voix pour l'absence d'indemnité)

- **Le Conseil municipal autorise Mr Le Maire à constituer un groupe de travail** pour le recrutement d'un ou plusieurs employés communaux en raison de l'accroissement temporaire d'activité dans la commune. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Création d'emplois de non titulaires (délibération nécessaire au recrutement de nouveaux agents) :**

- Proposition de créer 2 emplois de non titulaires à temps non complet : à mi-temps (17h30) sur 3 mois (au maximum) chacun. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

- **Conseil municipal demande au syndicat d'électrification du Gard l'inscription au programme d'investissement 2021 de 1 ou 2 opérations** de dissimulation et / ou de renforcement du réseau sur le quartier de l'Eglise et le village de St Paul. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Vote des taux impôts locaux :** la conservation des taux en cours a été votée à l'unanimité.

- La reformalisation d'une convention avec M Jean-Marie SERRE pour des travaux divers d'entretien avec matériel mécanisé et à pied.

Le Conseil Municipal souhaite proposer à M Serre Jean-Marie une convention jusqu'au 31/12/2020 avec une réévaluation des tarifs à 65€/h pour travaux mécanisés et 28€/h pour travaux non mécanisés. Cette proposition est adoptée à la majorité des voix (10 voix pour et 1 abstention)

DELEGATIONS :

- **Syndicat Mixte des hautes Vallées Cévenoles** (1 titu. 1 supl)

Proposition : Titulaire : Adrien Chapon

Suppléant : Tristan Breem

Proposition adoptée à la majorité (9 voix pour et 2 abstentions)

- **Syndicat mixte d'électrification du Gard**

Proposition : Titulaire 1 : Frédéric Sylvain

Titulaire 2 : Philippe Boulze

Proposition adoptée à la majorité (9 voix pour et 2 abstentions)

- **SIVU DFCI**

Proposition : Titulaire 1 : Jean-Pierre Marca

Titulaire 2 : Bastien Roquier

Proposition adoptée à la majorité (9 voix pour et 2 abstentions)

- **Parc National des Cévennes**

Proposition : Tristan Breem

Edith Glardon

Proposition adoptée à la majorité (9 voix pour et 2 abstentions)

- **Référent armée**

Proposition : Muriel Roudil

Nathalie Pichon

Proposition adoptée à la majorité (9 voix pour et 2 abstentions)

DIVERS :

- Convention de partenariat Communes Gardoises partenaires.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le report de l'examen de ce point à une date ultérieure.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h45

Pour nous, Mairie de la commune de Saint Paul la Coste
Pour être affiché le 19/06/2020 à la porte de la Mairie conformément à l'article
L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

A Saint Paul la Coste